

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 mai 2025
Date d'affichage 28 mai 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20250603-CM2506-DEL2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 20+9 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE TROIS JUIN à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAIPEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Françoise PELLODI	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
M. Nicolas CHABLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Lionel COURTEMANCHE)
M. Dominique MORANCE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M Lionel COURTEMANCHE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

INFORMATION SUR LES DECISIONS

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Maire ;

Une information a été communiquée aux membres de l'assemblée quant aux dernières délégations prises par Monsieur le Maire pour la période du 2 avril au 27 mai 2025.

• **Décision du 02/04/2025 n°2025-04-01**

Objet : Accord-cadre pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant d'enfants. Signature avec la société SCOLAREST (Compass Group France) d'un avenant n° 1 - Ajout de prix Matériels d'entretien au Bordereau des Prix Unitaires.

	UNITE	Prix unitaire HT	T.V.A.
Matériel d'entretien			
Serviettes de table (paquet)	1	1,19 €	20%
Sachet témoins	1	85,05 €	20%
Housse trancheur	1	1,92 €	20%
Housse échelle	1	92,44 €	20%
Roulé étiquettes « entamé le »	1	5,22 €	20%
Fourchettes en bois	1	0,03 €	20%
Balai sans manche	1	13,73 €	20%
Tampon vert	1	7,68 €	20%
Cuillère en bois	1	0,02 €	20%

Le montant maximal initial du marché fixé à 450 000 € HT reste inchangé.

• **Décision du 08/04/2025 n°2025-04-02**

Objet : contrat de location à usage commercial conclu avec la SAS ATELIER CALCHERA, moyennant un loyer mensuel de 725 €.

• **Décision du 09/04/2025 n°2025-04-03**

Objet : Accord-cadre pour l'entretien ménager de divers locaux sur la commune de La Ferté-Bernard

Lot 1 – Centre Culturel Athéna

Signature avec la société YSO PROPLETE SERVICE d'un avenant n° 1

Ajout de prix au Bordereau des Prix Unitaires pour une nouvelle prestation.

ATHENA – ENTRETIEN DES LOGEMENTS (rue d'Huisne)	Prix unitaire HT	TAV 20%	PRIX TOTAL TTC
Entretien appartement 1 ^{er} étage	18,75 €	3,75 €	22,50 €
Entretien literie 1 ^{er} étage	6,25 €	1,25 €	7,50 €
Vitrierie appartement 1 ^{er} étage	12,50 €	2,50 €	15,00 €
Entretien appartement 2 ^{ème} étage	25,00 €	5,00 €	30,00 €
Entretien literie 2 ^{ème} étage	6,25 €	1,25 €	7,50 €
Vitrierie appartement 2 ^{ème} étage	18,75 €	3,75 €	22,50 €
Entretien parties communes et escalier	22,00 €	4,40 €	26,40 €
Vitrierie parties communes	12,50 €	2,50 €	15,00 €

Le montant maximal annuel du marché initial fixé à 27 500 € HT reste inchangé.

• **Décision du 14/04/2025 n°2025-04-04**

Objet : Relative à la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Sarthe, au titre des Espaces Naturels Sensibles, pour les travaux de fauche, de gestion et de suivi écologique du site ENS des Ajeux, dont le montant prévisionnel s'élève à 9 195,46 €.

• **Décision du 18/04/2025 n°2025-04-05**

Objet : Relative à l'attribution du marché public pour l'Entretien, la Maintenance et la Réparation des installations de chauffage, ventilation, climatisation et production d'eau chaude des bâtiments publics avec la société ENGIE HOME SERVICES pour un montant :

- De prestations annuelles forfaitaires de 14 475,48 € HT (soit 57 901, 92 € HT pour toute la durée de l'accord-cadre
- De prestations annuelles occasionnelles de 10.000 € HT maximum (soit 40 000 € HT maximums pour toute la durée de l'accord -cadre)

A ces montants s'ajoutera la TVA au taux légal en vigueur.

• **Décision du 29/04/2025 n°2025-04-06**

Objet : Opération de démolition et de reconstruction d'un bâtiment sinistré. Lot 1 – Retrait amiante et démolition. Attribution du marché public à la Société CO2 Démolitions, pour un montant de 123 330 € HT.

• **Décision du 06/05/2025 n°2025-05-01**

Objet : Acquisition de caméras piétons pour les agents de la police municipale au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Le coût total de cette acquisition s'élève à 2 835 €, pour une demande de subvention d'un montant de 1 701 € TTC.

• **Décision du 07/05/2025 n°2025-05-02**

Objet : Relative à la signature d'un marché de travaux pour la réhabilitation du restaurant scolaire et hébergement COSEC – Lot 3 : CHARPENTE - COUVERTURE avec la société DORIZE. Le coût s'élève à 90 505, 82 € HT (offre de base, avec la prestation supplémentaire incluse relative au démoussage de la couverture ardoise amiantée). A ce montant s'ajoute la TVA au taux légal en vigueur.

• **Décision du 09/05/2025 n°2025-05-03**

Objet : Relative à la signature avec la société PAPIN d'un acte modificatif au marché public de travaux pour la Réhabilitation du restaurant scolaire et hébergement COSEC - Lot 8 – Isolation, cloisonnement, faux plafonds pour un montant de 9 940,62 € HT.

• **Décision du 16/05/2025 n°2025-05-04**

Objet : Relative à la signature d'un marché de travaux ayant pour objet « La Restructuration des postes de relèvement et la modification des réseaux d'eaux usées »

Lot 1 - Canalisations et ouvrages annexes avec la société SOGEA OUEST TP

Lot 2 - Postes de refoulement avec la société HABERT.

Le marché relatif au lot n°1 – Canalisations et ouvrages annexes, s'élève à 321 630 € HT.

Le marché relatif au lot n°2 - Postes de refoulement, s'élève à 314 647,15 € HT.

• **Décision du 21/05/2025 n°2025-05-05**

Objet : Relative aux signatures de missions de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (S.P.S.) et de contrôle technique dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées (2 lots)

Lot 1 - CSPS : Mission de coordination S.P.S. relative à l'opération en catégorie 2 avec la société PIERRE SPS pour un montant de 940 € HT. A ce montant s'ajoutera la TVA au taux légal en vigueur.

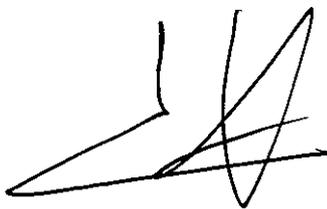
Lot 2 – CT : Mission de contrôle technique avec la société QUALICONSULT pour un montant de 2 250 € HT. A ce montant s'ajoutera la TVA au taux légal en vigueur.

• **Décision du 26/05/2025 n°2025-05-06**

Objet : Demande de subvention auprès de la conférence des financeurs de la Sarthe dans le cadre des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie pour un montant de 4 122,40 €.

Le Secrétaire de séance

Lionel COURTEMANCHE



Pour Copie conforme

Dimitri REBEA



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée